

Atton

2^{ème} semestre 2013

INFO
N° 32



La Zac d'ATTON : 24 entreprises

Le Mot du MAIRE

L'année 2014 sera une année importante puisqu'elle connaîtra le changement de tout ou partie de l'équipe municipale et à l'échelle de la communauté de communes le passage de 10 à 31 communes. Un mandat de 6 ans va s'achever en Mars prochain, pour autant l'équipe municipale reste mobilisée et travaille pour améliorer le quotidien des habitants de notre localité.

Par ailleurs, il me tient à cœur depuis de nombreuses années d'assumer auprès de vous ma responsabilité, synonyme de la plus grande transparence. C'est dans cet esprit que nous réalisons ce bulletin semestriel qui permet de vous rendre compte de nos actions et à vous tenir informés de la vie de la commune.

Ce village vous appartient. Tout n'est pas toujours facile, ni simple. En tant que Maire, j'ai eu l'ambition de rassembler au maximum, de faire en sorte que le plus grand nombre des habitants vive en bonne intelligence.

Les services de gendarmerie sont confrontés depuis un certain temps à une augmentation du nombre de cambriolages, notamment dans des localités qui ont une entrée et une sortie sur l'autoroute. Nous avons engagé cette année une procédure avec l'Etat qui nous a permis la pose de caméras. Suite à mon accord de principe, les services de la préfecture et de la gendarmerie étudient actuellement un protocole qui améliorera la réactivité des services des forces de l'ordre contre la délinquance d'appropriation en sensibilisant les habitants de certains quartiers concernés plus spécialement par les cambriolages et en les associant à la protection de leur environnement.

Le bien être de chacun d'entre nous est au cœur de nos préoccupations. Renforcer notre cohésion sociale, c'est garder en ligne de mire des axes d'actions concrets comme l'emploi, l'environnement, la santé, l'éducation, l'animation.

Les axes se sont concrétisés notamment pour notre village par la création d'emplois sur la zone industrielle, la mise aux normes de l'assainissement, l'arrivée du gaz, la création d'un périscolaire, d'une crèche, d'un cyber Atton, d'un city-stade, l'enfouissement des réseaux, la rénovation des bâtiments publics, la réfection des chemins communaux, le soutien aux associations très actives comme Familles rurales et le FC Atton.

Le vœu que je forme à l'aube de cette nouvelle année est de poursuivre tous ensemble le développement harmonieux de notre commune.

En espérant vous rencontrer le dimanche 5 janvier à 11h à la salle Emile Gallé pour la cérémonie des vœux, je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année.

*Le Maire d'ATTON,
Gérard LIGER*

Sommaire

• Le Mot du Maire	page 2	• FC Atton	pages 15-16
• Délibérations	pages 3-5	• CCAS	page 17
• Association Familles rurales	page 6	• Calendrier des manifestations	page 18
• Manifestations qui se sont déroulées	pages 6-9	• Le RAM	page 19
• Multi-Accueil les Ch'attons	page 10	• Elections municipales/ nouvelle société	page 20
• Reprises des activités hebdomadaires	pages 11-12	• Le recensement	page 21
• Comité des fêtes	page 13	• Rappel collecte des déchets / Urgences PAM	page 22
• Vie de la Commune	page 14	• Sécurité cambriolages	page 23

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 6 Juin 2013

• Redevances assainissement 2013.

Suite aux observations de Monsieur le Préfet, il est nécessaire de modifier la délibération concernant le montant des redevances assainissement collectif et non collectif pour 2013.

La délibération prise précédemment contrevenait au principe de non-rétroactivité de tout acte administratif.

Le nouveau tarif ne peut s'appliquer qu'à partir de la date où la délibération est exécutoire, soit le 02 avril 2013.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide l'application des nouveaux tarifs des redevances assainissement collectif et non collectif au 02 avril 2013
- Ampliation de cette décision sera transmise à Véolia.

Adopté à l'unanimité.

• Indemnité d'assurance.

Suite aux dommages causés sur un candélabre de la commune par le choc d'un véhicule, la compagnie d'assurance du tiers responsable nous propose une indemnité de 2 230,14 €, correspondant au montant du devis pour le remplacement du candélabre en question.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le montant de l'indemnité d'assurance fixé à 2 230.14 €.

Adopté à l'unanimité.

• Modification des statuts du syndicat mixte structure

Suite à la prise de compétence petite enfance du Grand Valmon, les statuts du S.I.V.U ont été modifiés en Syndicat Mixte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte la modification des statuts du syndicat mixte structure multi-accueil « Les Ch'attons ».

Adopté à l'unanimité.

• Avis sur la demande d'autorisation présentée par GRIS DECOUPAGE.

GRIS DECOUPAGE a présenté une demande d'autorisation d'augmenter la capacité de ses installations de travail de métaux sur le territoire de la commune de LESMENILS à la ZA de la Louvière.

La commune d'ATTON est appelée à donner son avis. Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Donne un avis favorable à la demande présentée par GRIS DECOUPAGE en vue d'augmenter la capacité de ses installations de travail de métaux sur le territoire de la commune de LESMENILS à la ZA de la Louvière.

Adopté à l'unanimité.

• Subvention exceptionnelle pour le Foot Club Atton.

L'équipe 1ère du FC Atton a terminé 1ère de son championnat de deuxième division et accède en 1ère division. L'équipe réserve accède en 3ème division.

En récompense pour cette saison,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accorde une subvention exceptionnelle de 950 €, de façon à préparer au mieux les championnats prochains 2013-2014. Cette somme servira à acheter des équipements que les membres du conseil remettront aux joueurs le 14 juin dans les vestiaires du Stade.

Adopté à l'unanimité.

• Lotissement La Roseraie : variante aux orientations concernant la trame viaire définies par le PADD..

Un permis d'aménager a été déposé en mairie d'Atton le 19 mars 2013 sous le numéro 054 027 13 B 0001 par la société SAFLOR, pour la création d'un lotissement de 12 lots.

Le terrain concerné est situé en zone 1AU du PLU d'Atton et fait l'objet dans le PADD du document d'un certain nombre d'orientations d'aménagement :

- Orientation n°1 : organisation interne des zones d'urbanisation future.
- Orientation n°3 : réorganisation et mise en sécurité des déplacements intra-urbains.

Le projet présenté par la société SAFLOR propose une variante à ces orientations concernant la trame viaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Emet un avis favorable à la variante proposée, considérant cette variante comme mineure et non incompatible avec les orientations définies dans le PADD du PLU.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 10 Octobre 2013

• Enfouissement des réseaux rue de Nomeny – phase 2- demandes de subventions.

Techni conseil, chargé de l'étude sur l'enfouissement des réseaux de la route de Nomeny, nous a remis un avant-projet concernant la 2ème phase entre la rue des Dames et le pont sur le ruisseau.

Nous rappelons que la 1ère phase s'est terminée en 2012.

Les membres de la commission travaux ont approuvé cet avant-projet le lundi 26 août 2013. Cette 2ème phase sera réalisée en 2 tranches sur 2 exercices budgétaires 2014 et 2015 et son coût prévisionnel est de :

- 262 465.71 € HT pour la 1ère tranche
- 227 456.36 € HT pour la 2ème tranche

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte l'avant-projet pour un montant estimé à 489 922.07 € HT .
- Sollicite une subvention du SDE 54 pour la 2ème phase des travaux d'un montant prévisionnel de 489 922.07 € HT.
- Sollicite une subvention du conseil général au titre de l'exercice 2014 pour les travaux de la 1ère tranche au titre de la dotation communale d'investissement.
- S'engage à assurer le financement complémentaire à l'intervention du département et du SDE 54 et à maintenir les ouvrages subventionnés en bon état d'entretien.
- S'engage à informer les services départementaux de toute modification susceptible d'intervenir lors de la mise en œuvre du projet.

Adopté à l'unanimité.

Séance du 16 Novembre 2013

• Représentants au sein de la communauté de communes du bassin de Pont-à-Mousson.

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 dite loi de réforme des collectivités territoriales et notamment son article 60 ;

Vu également les dispositions de l'article L.5211-41-3 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu les dispositions de l'article 34, I de la loi du 17 mai 2013 n°2013-403

Vu les dispositions des articles L.5211-6 et suivants du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral du 22 avril 2013 arrêtant portant création de la communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de Pont-à-Mousson, de la communauté de communes du Froidmont , de la communauté de communes du Grand

Valmon et de la communauté de communes des Vals de Moselle et de l'Esch intégrant les communes de Martin-court, Pagny-sur-Moselle, Vandières et Villers-sous-Prény.

Considérant que la nouvelle communauté issue de cette procédure est créée au 1er janvier 2014

Considérant que les modalités de gouvernance de la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson ont été approuvées par les Conseils municipaux de 28 des 31 communes qui la constitueront, représentant 39 383 habitants sur les 39 914 du total.

Considérant que conformément aux délibérations conjointes des communes, la commune de ATTON dispose de 2 sièges.

Considérant que jusqu'au prochain renouvellement général, il appartient au conseil municipal de désigner ses représentants et, s'il y a lieu pour les communes ne disposant que d'un délégué, ses suppléants.

Considérant qu'il y a donc lieu de désigner dès à présent le(s) délégué(s) qui représenteront la commune au sein du Conseil communautaire qui devra se réunir pour la première fois au plus tard le quatrième vendredi du mois de janvier 2014.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire,

DECIDE,

Article 1 : De désigner pour représenter la commune au sein du Conseil communautaire de la Communauté de communes du Bassin de Pont A Mousson :

Délégué(s) titulaire(s) :

- Gérard LIGER
- Patrick MAHAUT

Article 2 : La présente délibération sera notifiée au Représentant de l'Etat dans le Département, ainsi qu'à la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson et à M. André FAVRE, Président le plus âgé des communautés de communes existantes en charge de la mise en place de la nouvelle communauté conformément aux dispositions de l'article L.5211-41-3 du CGCT.

Article 3 : Le Maire est chargé en tant que de besoin d'exécuter la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

• Durée d'amortissement – Instruction comptable et budgétaire M49 (service de l'assainissement)

L'instruction comptable M49 dispose que les collectivités locales doivent procéder à l'amortissement des biens acquis ou des constructions réalisées, lorsque ces dernières répondent à des critères déterminés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer le seuil unitaire d'amortissement à 500 €. L'effet de porter le seuil unitaire d'amortissement

sur une année à 500 € TTC permet d'alléger le fichier des biens en cours d'amortissement et consécutivement les écritures budgétaires et comptables.

- Décide de fixer à 8 ans la durée d'amortissement des organes de régulation (électronique, capteurs, pompes de relevage...)

Adopté à l'unanimité.

• **Création d'un emploi temporaire d'agent recenseur**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de créer 2 emplois temporaires d'agent recenseur afin d'assurer le recensement de la population dont la mise en œuvre relève de la compétence de la commune conformément à la loi n°2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3, 1ère,

Vu la loi n° 2002-276 du 17 février 2002 relative à la démocratie de proximité,

Vu le décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins du recensement,

Vu l'arrêté ministériel du 05 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n° 2003-485 du 05 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de créer 2 emplois temporaires à temps non complet d'agent recenseur du 02 janvier au 15 février 2014.
- Les agents recenseurs seront chargés, sous l'autorité du coordinateur, de distribuer et collecter les questionnaires à compléter par les habitants et de vérifier, classer, numéroter et comptabiliser les questionnaires recueillis conformément aux instructions de l'INSEE.
- Monsieur le maire est chargé de procéder au recrutement des agents recenseurs.
- Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et article prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité.

• **Décision rythmes scolaires :**

Les membres du Conseil Municipal rejettent à l'unanimité le projet qui consiste à utiliser la salle Emile Gallé pour réaliser les activités nouvelles consécutives aux nouveaux rythmes scolaires. Ces activités doivent avoir lieu au sein des établissements scolaires.

Adopté à l'unanimité.



FAMILLES RURALES ASSOCIATION D'ATTON

afratton@orange.fr



Le Conseil d'Administration de Familles Rurales d'Atton est constitué de 18 membres :

Les membres du bureau :

Président : Jean-Christophe LANNO

Vice-Présidente : Myriam MUNIER et Ghislaine DINE (multi accueil)

Trésoriers : José PETTA et Benjamin EYMARD (multi accueil)

Trésorier adjoint : Alain PARMENTELAT

Secrétaires : Nadine MOTTON et Aurélie GRIMON (multi accueil)

Secrétaires Adjointes : Michèle PETITJEAN et Anne OBERLE (multi accueil)

ainsi que les membres du CA :

Agnès GOLAB - GROSSEGEORGE Patricia - GROSSET Régis - GUEDRA Olivier - GUEDRA Sandrine - PETITJEAN Thomas - ROUYER Thierry - SCHREINER Baptiste.

Tous les bénévoles constituant l'association, se réunissent afin de proposer, d'animer, d'organiser des manifestations, des activités de loisirs pour toute la famille et pour toutes générations. N'hésitez pas à nous contacter auprès des référents d'activités ou par messagerie si vous souhaitez intégrer l'équipe.

Pour plus de renseignements, nous vous proposons de prendre contact :

- adresse courriel : afratton@orange.fr
- téléphone de Jean-Christophe LANNO : 06 89 91 15 65
- contact physique : aux heures et jours des activités par le biais de leur référent
- site internet : <http://www.famillesrurales.org/atton/> ou <http://www.atton.eu>.

Activités proposées :

- Le tennis de table pour ados et adultes : les lundis de 20 h 30 à 23 h 00
- La chorale : les lundis de 20 h 30 à 22 h 00
- Les cours de guitare : les mardis à partir de 17 h 00
- Le maintien en forme : les mardis de 20 h 15 à 21 h 45 et jeudis de 20 h 30 à 22 h 00
- Le Club de la "Joie de Vivre" : les jeudis de 14 h 00 à 18 h 00 pour les aînés(es)
- Le Club informatique "Cyber@atton" : les vendredis de 17 h 30 à 19 h 30
- Le multi-accueil "Les Ch'attons" du lundi ou vendredi de 7h30 à 18h30

Manifestations qui se sont déroulées

Samedi 22 juin :

La Fête de la Musique, organisée par le Comité des Fêtes a permis à la chorale les « Charl'attons » de se produire, sous la houlette de la jeune chef de chœur Marie GOETZINGER.



Samedi 6 juillet : fête de Pierrette

Comme annoncé lors du précédent « Editorial », notre « Pierrette » (Mme MORIN) nous a abandonné après 22 ans de bénévolat au sein du conseil d'administration. En son honneur, nous avons organisé une petite fête. Ce fut une superbe soirée et tout plein de bons souvenirs pour Pierrette.



Du Lundi 08 juillet au Vendredi 2 août :

L'accueil de loisirs débute sous le soleil

L'accueil de loisirs a accueilli 73 enfants inscrits de 3 à 11 ans avec un effectif hebdomadaire en : 1ère semaine de 36 enfants / 2ème semaine de 43 enfants / 3ème semaine de 45 enfants et 4ème semaine de 42 enfants. L'équipe d'animateurs dirigée par Coralie (BAFD) assistée de Chloé et Michaël (BAFA) et de Camille et Florent (stagiaires BAFA) ont pu proposer diverses activités et faire partager de bons moments. Les sorties organisées ont été la Chasse aux Trésors à Lesménils, l'Accrobranche à Pompey, les inter-centres organisés par le PEL avec les accueils de loisirs de Millery et de Bouxières à Lesménils, la sortie à Fraispertuis. Un spectacle de clôture a été organisé.

Brocante et Fête patronale

La fête patronale d'Atton est l'émanation de l'entente commune, comité des fêtes, association Familles Rurales d'Atton et FC Atton. Les festivités se déroulent sur trois jours du samedi 24 au lundi 26 août.



Concours de quilles



Fête - Inauguration



Fête patronale



Mardi 1er octobre : Les cours de guitare reprennent pour tous

Les cours de guitare et de basse de Familles Rurales, en partenariat avec le carrefour des jeunes du Grand Valmon ont repris mardi à la salle polyvalente (salle Gaston Bart). Ils sont dispensés depuis de nombreuses années par Alain Greiner, professeur intermittent du spectacle et s'échelonnent de 17 h à 22 h. Cette année, ils font le plein avec neuf élèves, huit Attonais et un Noménien. Les jeunes sont au nombre de cinq.



Du Lundi 28 au Jeudi 31 octobre : L'accueil de loisirs prépare Halloween

L'accueil de loisirs de Familles Rurales a accueilli 11 enfants pour ces 4 jours. Dirigé par une nouvelle directrice Pauline, assistée de 2 animatrices Chloé et Camille, elles ont proposé des activités sur le thème d'Halloween avec la confection de paniers à bonbons, de masques et d'araignées et de recettes appropriées.

Le Jeudi après-midi, les petits monstres ont défilé dans une partie du village en quémendant bonbons et douceurs. Un goûter a été offert aux parents et autres personnes présentes grâce à la confection par les enfants de crêpes et gâteaux bien surprenants.



LE MULTI-ACCUEIL

La recette des Ch'attons



Voilà en quelques mots les ingrédients d'une bonne rentrée aux Ch'attons.

Commencez par prendre 3 semaines de congés en été afin d'être bien reposé. Laissez partir les plus grands à l'école pour permettre à de nouveaux p'tits bout'choux de découvrir leur nouveau lieu d'accueil. Prenez ensuite une équipe dynamique et motivée, pleine d'idées et de projets, complétée par l'arrivée d'une nouvelle directrice recrutée pour la rentrée. Pour résultats, vous avez :

- une sortie à la boulangerie le vendredi 18 octobre dans le cadre de la semaine du goût,
- la reprise des sorties médiathèque à raison d'un mardi matin par mois,
- une journée halloween où citrouilles, fantômes et jolis petits monstres se sont retrouvés,
- la réalisation de nombreuses activités concoctées par petits et grands en fonction des thèmes de l'année, et tout cela avec beaucoup de plaisir !!!

Alors, pour finir l'année en beauté, c'est autour d'un joli marché de Noël qui a eu lieu le mercredi 11 décembre dès 17h30 à la salle polyvalente d'Atton, que nous nous sommes retrouvés autour du verre de l'amitié durant un beau moment de convivialité. Voilà pour nous la recette de fin d'année. Vivement l'année prochaine pour de nouvelles idées !!!!!



MANIFESTATIONS A VENIR EN 2014

Dimanche 9 février

Samedi 15 février

Samedi 5 avril

Vendredi 18 avril

Du 5 au 9 mai

Lundi 7 juil au vendredi 1er août

Dimanche 31 août

: Loto Club La Joie de Vivre

: Repas dansant de la Saint-Valentin

: Théâtre Delmois

: Assemblée générale

: Accueil de loisirs

: Accueil de loisirs

: Brocante vide greniers

Reprises des activités hebdomadaires

Lundi 2 septembre :

Tennis de table

Cette saison 2013-2014 a redémarré avec le même effectif que la saison dernière.

Nous jouons en activité loisir tous les lundis de 20h30 à 23h00 à la salle Emile Gallé.

Coût à l'année : 15 € par adulte et 10 € par ado.



Nous allons renouveler des échanges avec d'autres clubs loisir de cette discipline. Le lundi 18 novembre nous avons été invités par le club de Pont-à-Mousson où nous avons passé une belle soirée sportive avec un résultat honorable pour cette première rencontre entre les 2 clubs. Prochainement, nous allons inviter le club de Arroye et Han que nous avons déjà rencontré la saison dernière.

Nous sommes toujours prêts à accueillir de nouveaux pongistes quel que soit leur niveau. Si vous êtes intéressés par cette activité, n'hésitez pas à nous contacter (via l'AFR ou la Mairie) ou à venir nous rencontrer tous les lundis.

Mardi 3 septembre :

Le maintien en forme

Actuellement 33 inscrites suivent les cours du maintien en forme proposés en 2 séances :

Le mardi de 20 h 15 à 21 h 45, dispensé par Sandrine REVERBERI diplômée des métiers de la forme, cours très dynamique, comportant cardio, salsa, aérobic, cette séance est suivie par 20 personnes.

Le jeudi de 20 h 30 à 22 h, animé par Guillaume WIES, nous travaillons le step, il nous fait transpirer mais toujours avec le sourire !!! Nous sommes 15 mordues à suivre ce cours.

Vous pouvez nous rejoindre et nous serons heureux de vous recevoir dans une ambiance conviviale !! **Coût trimestriel : 40 €.**



Jeudi 5 septembre : Le club « La Joie de vivre »

Pour les aînés comme pour les jeunes, la première semaine de septembre est placée sous le signe de la rentrée. La présence des dix aînés d'un ancien, Robert (toujours le seul homme), ont repris leurs activités ludiques hebdomadaires du jeudi de 14h à 18h à la salle Gaston-Bart de la salle Emile-Gallé. Au programme, jeux de cartes et de société, avec en entracte un délicieux goûter.

Mylène, la présidente du club avait organisé une sortie le 12 septembre à Kirwillers, ainsi qu'une sortie au restaurant et en préparation le goûter amélioré pour Noël est en préparation.

Pour 2014, il est prévu : la traditionnelle Galette des Rois, les 2 à 3 sorties au restaurant qui sont toujours aussi sympathiques, le loto un dimanche après midi en mars et sans doute une sortie pour le spectacle des années 70 à Vandoeuvre et peut être d'autres !!!



Lundi 9 septembre : Chorale les Char'attons

Actuellement, nous sommes 21 personnes, 19 femmes et 2 hommes, à suivre les répétitions dispensées par notre chef de chœur Marie GOETZINGER. Nous préparons un concert qui aura lieu le 21 décembre en l'église de DIEULOUARD à 17h. Nous avons deux chanteuses qui ont participé au concert des 2 000 choristes à Amnéville.



Vous pouvez nous rejoindre le **lundi à partir de 20h30** dans la petite salle Gaston Bart de la salle Polyvalente, nous travaillons les chants toujours avec plaisir.

Coût annuel : 50 € (soit 5 € par mois).



Vendredi 13 septembre : Réunion d'information pour la 10ème saison du cyber@tton



Vendredi 4 octobre : Les cours reprennent à Cyber@tton

En présence de Jean-Christophe Lanno, président de Familles Rurales, Olivier Guédrà, responsable et unique animateur du club Cyber@tton, a présenté devant quelques cybernautes, le programme de la saison 2013-2014.

Les cours se dérouleront les vendredis de 17h30 à 19h30 à la salle informatique, débuteront le 4 octobre jusqu'au 30 mai 2014 (les cours étant suspendus pendant les petites vacances scolaires).

Deux groupes sont formés. Pour le groupe « débutants » : connaître les bases Windows, rechercher sur Internet, sauvegarder les données, installer une imprimante... Pour les « plus confirmés » : connexion avec tablette, partager les données entre ordinateurs, approfondir Windows, retouche d'images, diaporamas, etc... Le club recherche des cyber-animateurs bénévoles, contact : aftratton@orange.fr



Comité des Fêtes

Fête de l'été, samedi 22 Juin 2013

Après avoir fêté les feux de la Saint-Jean, trois ans de suite au stade, le comité des fêtes est revenu fêter la musique au centre du village. Thierry Rouyer, le président a innové en montant les deux chapiteaux dans la cour de l'école, entre trois bâtiments ce qui abritait des vents du nord de l'est et du sud.



Les nombreux et joyeux convives venus partager les plats tirés des sacs, eurent droit à une démonstration de la chorale locale «Les Charl'attons» dirigée de main de maître par la jeune chef de chœur Marie Goetzinger. Les chapiteaux ont vibré sous les applaudissements des spectateurs enchantés.

Grâce à l'animation du DJ Sylvain et de la chanteuse Djemy Sugar, les participants ont occupé longtemps la piste de danse illuminée par une pleine lune exceptionnelle.

Soirée loto, samedi 21 Septembre 2013

A la grande joie de Thierry Rouyer, président, le loto du comité des fêtes a fait le plein de la salle Emile-Gallé. Quinze lots étaient en jeu dont une tablette tactile en premier prix. Les deux maîtres du hasard, Thierry et Patrick ont entretenu et maîtrisé le suspense en scindant la soirée en deux entractes. Pendant ceux-ci les enfants gagnaient six places de cinéma avec des parties gratuites sur des cartons de bingo.



Saint Nicolas, dimanche 01 décembre 2013

Les enfants, en attendant l'arrivée de Saint Nicolas, assistèrent à un spectacle où le magicien Zéphirin accompagné de la princesse Séraphine les firent participer à des jeux. Ensuite Saint-Nicolas accompagné par Père-Fouettard est venu récompenser la centaine



d'enfants sages présents en leur remettant comme présent, un sachet de friandises.



La Vie Communale

Don du sang

Vendredi 26 juillet, quarante volontaires se sont présentés au car de l'Établissement Français du Sang. Trente-cinq généreux donateurs ont été retenus, dont deux nouveaux. C'est une bonne collecte identique à celle du 2 janvier.



La nouvelle enseignante Delphine Jacquot compte six ans d'expérience en Meuse, à Flavigny-sur-Moselle et à Lunéville, où elle a exercé dans des classes d'enfants déficients moteurs ou handicapés du langage et de l'écriture. Souhaitons une bonne intégration à la nouvelle enseignante.

Cinquante ans de musique en fanfare

Vendredi 20 septembre au soir, la Batterie Fanfare Stanislas de la ville de Nancy donnait à la salle Emile-Gallé un concert en l'honneur des 50 ans de musique d'un de ses membres fondateur et toujours actif, Bernard Maugras, Attonais de longue date. Composée de dix-sept musiciens, sous la direction de Ludovic Thary à la trompette, la fanfare, qui se produit dans de nombreux pays européens a ravi le public en interprétant magistralement quatorze morceaux variés. Grandement applaudie tout au long de sa prestation, la fanfare exécuta son rappel grandement mérité en effectuant un tour d'honneur de la salle, Bernard Maugras en tête.



Extension du cimetière

Le vieil aître arrivant à saturation, le conseil municipal a décidé dès cette année de l'agrandir avec un terrain communal attenant. Il était temps car il ne restait plus que deux places. Cette extension va apporter un supplément de quarante places. Petit à petit le cimetière envahit le centre du village

Cérémonie du 11 novembre

C'est devant une nombreuse assistance que s'est déroulée, au monument aux morts la cérémonie du 85e anniversaire de l'armistice de 1918. La cérémonie fut orchestrée par la fanfare de Nomény,



après le dépôt de gerbe par Gérard Liger, maire, Noël Guerard, conseiller général et deux anciens combattants, Gilbert Dumon et Robert Guillaume et une minute de recueillement, le maire lut le long message de Kader Arif, ministre délégué, chargé des anciens combattants. Ensuite la fanfare joua la Marseillaise et l'hymne européen « ode à la joie » de Beethoven. Le verre de l'amitié à clos la cérémonie à la salle Emile-Gallé.



Le bureau

Président Jean-Louis Geoffroy,
Vice-Président Ghislain Ansement,
Trésorière Nathalie Goeffroy,
Trésorière adjointe Danièle Ansement,
Secrétaire Priscilla Geoffroy,
Secrétaire adjointe Delphine Chery ;

Les équipes

• Equipes seniors :

Les deux équipes seniors totalisent 45 licenciés et évoluent dans le championnat de district Meurthe-et-Moselle sud. Cette année les deux équipes arborent des magnifiques maillots bleus offerts par la société « Béton Feidt » sise sur la ZAC d'Atton.

• L'équipe A :

Elle vient de monter en Première division, son objectif est le maintien. Après 7 journées, mais avec seulement 5 matches joués, elle compte 9 points et est 9ème sur 13ème du groupe A



• L'équipe B :

Après 8 journées et 7 matches joués, est 2e du groupe D de Troisième division avec 15 points.

• Equipe vétérans :

La fusion avec l'AS PAM St Martin a été reconduite.

• Equipes de jeunes :

L'équipe U6-U7 compte 15 joueurs, l'équipe U8-U9 compte 10 joueurs et l'équipe U12-U13 es composée de 9 joueurs, pour renforcer cette dernière le club recherche des jeunes de 12 et 13 ans.



Arbitres :

François Blaise est toujours fidèle au poste, le départ d'Olivier Chery a été compensé par l'arrivée de trois nouveaux arbitres.

Entraîneurs :

Les deux équipes seniors sont entraînées par Johnny Claudin assisté de Ghislain Ansement. Les équipes de jeunes sont entraînées par Morgan Prillieux, assisté d'Hugo Deflandres et Dominique Pereira.



Dirigeants :

L'emblématique Serge Boffin et Jean-Pierre Prillieux ancien du CS Blénod.





Manifestations du FC ATTON

Concours de pétanque du 6 juillet :

Les pétanqueurs se sont livrés à leur passe-temps favori en lançant le cochonnet sous un soleil quasi méditerranéen. Les lanceurs et tireurs de quatorze doublettes ont rivalisé d'adresse tout au long de quatre parties.

Tout en annonçant les résultats du concours, le président Jean-Louis Geoffroy, remettait les lots aux gagnants. La doublette Josiane et Mickaël première avec 52 pt a reçu deux coupes de fruits, Jean-Louis et Lucas deuxièmes, avec 51 pt et JR et Greg, troisièmes avec 48 pt des parasols. Toutes les équipes ont eut droit à un lot même la dernière Delphine et Patrick, heureuse d'avoir participé.

Méchoui du 14 juillet :

Si les années précédentes, les fidèles amateurs du traditionnel méchoui du 14 juillet du FC Atton étaient protégés du vent et des intempéries, cette année, le chapiteau les isolait d'un soleil éclatant, mais laissait passer une brise rafraîchissante. Après une entrée froide pour se mettre en appétit, rôtis à point et découpés habilement par les deux cuisiniers, cochon de lait et agneau ont régalés les heureux convives qui s'en léchaient les doigts.

Concours de quilles de la fête patronale :

Si la pluie a épargné la brocante de la veille, ce lundi le chapiteau monté par Jean-Louis Geoffroy était le bienvenu pour abriter les joueurs de quilles du concours du FC Atton. A l'accalmie en fin d'après-midi, les enfants profitaient des derniers tours de manège. En fin de journée pendant que les quilleurs jouaient les rampeaux, les forains démontaient leurs manèges. Après trois jours de lancer, le concours a été remporté par Jean-Louis avec 15 quilles, suivi respectivement par Morgan, Johnny et Manu avec 14 quilles.

Manifestations futures

Réveillon de la Saint-Sylvestre le 31 décembre :

Réservations auprès de Jean-Louis Geoffroy au 03 83 82 14 10 avant le 24 décembre. Tarif 60€ par personne boissons non comprises.

Soirée loto le samedi 18 janvier.

Tournoi du souvenir début juin.



CCAS

Brioches de l'amitié :

La générosité des Attonais a permis aux bénévoles du CCAS, samedi 12 octobre de vendre la totalité des 120 brioches de l'amitié qui leur était allouée. Les 672 € récoltés seront reversés à l'AEIM pour la construction d'un nouveau bâtiment à l'IME « Les Orchidées » de Brier.



Repas des aînés :

Depuis 2011, la tradition veut que le repas des aînés de la commune organisé par les bénévoles du CCAS se déroule après la cérémonie du 11 novembre. Pour leur dernière année de mandature, les membres du conseil municipal, maire en tête ont une pensée pour Martine Benoit, leur coéluë qui les a quitté le 2 novembre 2011, en allant se recueillir au columbarium.



Accueillis par Gérard Liger, aînés et invités dont Noël Guerard, conseiller général, furent heureux de se retrouver autour de tables joliment décorées avec des serviettes pliées en forme de fleur. Après avoir eu une pensée pour les quatre aînés qui nous ont quitté depuis le 11 novembre 2012 et avoir énuméré la longue liste des réalisations passées et des projets à venir le maire passa la parole à Noël Guerard, qui comme tous les ans annonça la mise en service prochaine du puits N°3 du syndicat des eaux d'Atton (sauf avis contraire de l'enquête publique). Il y a seulement huit ans que la station provisoire de filtration du manganèse est en service.



Les convives passèrent un bel après-midi en dégustant un excellent repas préparé par le traiteur « La diligence » de Dieulouard. Entre chaque plat, la piste de danse était pleine car le DJ Stéphane et animateur dynamique a maintenu l'ambiance toute la soirée en se déguisant à chaque imitation de chanteur et en se déplaçant de table en table. Sa puissante voix de ténor a enchanté l'assistance. En intermède, les Attonais champions de France de danse, Angélique et Jérôme ont effectué une remarquable démonstration de danse qui fit craquer la salle Emile-Gallé sous les applaudissements. Tous les participants repartirent avec une coupe de chocolats.

Banque alimentaire :

Samedi 30 novembre, après avoir parcourus les rues du village les bénévoles du CCAS ont récolté 333 kg de denrées non périssables pour la Banque alimentaire. Récolte qui se situe un peu en dessous de la moyenne des dernières années qui est de 350 kg.



Calendrier

des manifestations 2014

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR
Vendredi 3 janvier	Don du sang	Municipalité
Dimanche 5 janvier	Vœux du Maire	Municipalité
Vendredi 17 janvier	RAM : Relais d'assistante maternelle	Communauté de Communes
Samedi 18 janvier	Loto	Football Club
Vendredi 31 janvier	RAM : Relais d'assistante maternelle	Communauté de Communes
Dimanche 9 février	Loto	Club La Joie de Vivre
Vendredi 14 février	RAM : Relais d'assistante maternelle	Communauté de Commune
Samedi 15 février	Repas dansant de la Saint-Valentin	Familles Rurales
Dimanche 23 février	Thé dansant	Comité des Fêtes
Vendredi 28 février	RAM : Relais d'assistante maternelle	Communauté de Communes
Mercredi 19 mars	Commémoration de la fin de la Guerre d'Algérie	Municipalité
Dimanche 23 mars	Elections municipales - 1er tour	Municipalité
Dimanche 30 mars	Elections municipales - 2ème tour	Municipalité
Samedi 5 avril	Théâtre Delmois	Familles Rurales
Dimanche 6 avril	Nettoyage de printemps	Municipalité - Familles Rurales
Vendredi 11 avril 2014	Concert gratuit Pratiq'am à LOISY	Municipalité
Vendredi 18 avril	Assemblée générale	Familles Rurales
Du 5 au 9 mai	Accueil de loisirs	Familles Rurales
Jeudi 8 mai	Commémoration au Monument aux Morts de la Victoire 1945	Municipalité
Samedi 21 juin	Feux de la Saint-Jean	Comité des Fêtes
Lundi 7 juil au vendredi 1er août	Accueil de loisirs	Familles Rurales
Lundi 14 juillet	Méchoui	Football Club
Vendredi 25 juillet	Don du sang	Municipalité
Samedi 30 août au lundi 1er septembre	Fête patronale et Concours de quilles	Municipalité et Football Club
Dimanche 31 août	Brocante vide greniers	Familles Rurales
Samedi 20 septembre	Loto	Comité des Fêtes
Mardi 11 novembre	Commémoration au Monument aux Morts de l'Armistice 1918	Municipalité
	Repas des Anciens	CCAS
Dimanche 30 novembre	Spectacle de la Saint-Nicolas	Comité des Fêtes
Mercredi 31 décembre	Réveillon de la Saint-Sylvestre	Football Club

Vacances scolaires 2013 – 2014 (fin des cours/reprise des cours)

Toussaint : Sam 19 oct au lundi 4 nov

Noël : Sam 21 déc au lundi 6 janvier

Hiver : Sam 1er au lundi 17 mars

Printemps : Sam 26 avril au lundi 12 mai

Été : Sam 5 juillet

Rentrée : 2 septembre

Elections Européennes : 25 mai

Voir passage des encombrants

Manifestation des Nouveaux arrivants (faite en 2012)

Le RAM

A Atton les animations du Relais des Assistantes Maternelles ITINERAM ont lieu deux fois par mois, sauf pendant les vacances scolaires, les vendredis de 9 heures à 11 heures.

Peinture propre :

Pour la reprise des activités du RAM à Atton, vendredi 13 septembre, Nadège Melli, animatrice, dirigeait un atelier de peinture propre. Une joie pour les douze bambins présents de n'avoir pas à se salir et une aubaine pour les six nounous de n'avoir pas à nettoyer. Le matériel est simple, il suffit d'une grande feuille de papier étalée au sol, dessus on verse des petits tas de peinture espacés de teintes différentes et on recouvre d'une bâche transparente scotchée sur les bords. Les bambins n'ont plus qu'à étaler avec les mains et les pieds. Pour eux c'est un bonheur de sentir la peinture glisser sous les doigts sans se salir.

Relaxation :

Vendredi 26 septembre, le RAM proposait un atelier relaxation. Ces séances permettent à l'enfant de maîtriser et de découvrir son corps, d'exprimer et de maîtriser ses émotions en alternant les moments de motricité et de temps calmes.. Accueillis par Nadège, animatrice du RAM et Marie-Laure, relaxologue-sophrologue, dix nounous et quinze bambins, bien assis sur des tapis pour premier exercice ont mimé l'histoire de Nounours, qui dort, se réveille, en imitant les gestes d'étirement.

Hérissons gourmands :

Vendredi 11 octobre, la salle Emile-Gallé était devenue un atelier culinaire. Huit assistantes maternelles et douze enfants avant de mettre la main à la pâte ont fait pour se mettre en forme une ronde « Savez-vous plantez les choux ». Ensuite bien attablés petits et grandes bien guidés par Nadège, animatrice du RAM, ont réalisée des hérissons gourmands en plantant dans des brioches rondes des morceaux de biscuits Mikado. Les bambins montreront leur réalisation à leurs parents, mais la patience sera-t-elle plus forte que la gourmandise !



ELECTIONS MUNICIPALES

DIMANCHES 23 ET 30 MARS 2014

Nouvelles règles applicables pour les communes de moins de 1 000 habitants.

La population municipale détermine le mode de scrutin applicable mais également le nombre de conseillers municipaux à élire. Pour les communes de 500 à 1 499 le nombre est de 15.

Les conseillers municipaux des communes de moins de 1 000 habitants sont élus pour six ans au scrutin plurinominal majoritaire à deux tours et sont renouvelés intégralement.

Les suffrages sont décomptés individuellement par candidat et non par liste. Pour être élu au premier tour de scrutin, le candidat doit recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal au quart de celui des électeurs inscrits. Au second tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est élu. Le panachage est possible.

L'article 25 de la loi du 17 mai 2013 a désormais introduit l'obligation d'une déclaration de candidature dans les communes de moins de 1 000 habitants. La circonstance qu'une personne ne soit pas portée candidate fait donc désormais obstacle à ce qu'elle puisse être élue, quand bien même des suffrages se seraient portés sur son nom. La déclaration de candidature n'est obligatoire que pour le premier tour de scrutin. Les candidats non élus au premier tour sont en effet automatiquement candidats au second tour. Les candidats qui ne se seraient pas présentés au premier tour ne peuvent déposer une déclaration de candidature pour le second tour. Aucune condition de parité n'est imposée.

Pour mémoire, il n'y a pas lieu à déclaration de candidature pour les sièges de conseiller communautaire dans la mesure où ceux-ci sont automatiquement désignés dans l'ordre du tableau à l'issue de l'élection du Maire et des Adjointes.

Nouvelle société à ATTON

SARL L.I.L.A.E & C
Jardins - Espaces verts :
Entretien et Création

*Tonte et débroussaillage
Taille arbres et arbustes
Engazonnement et plantations
Clôture et créations diverses...*

Yves LIRONVILLE 06 24 29 35 10 (bureau)
Pascal LASSALLE 06 12 72 07 37 (travaux)
y.lironville@wanadoo.fr
4 Rue de Scarpone 54700 ATTON

LE RECENSEMENT

Toutes les personnes domiciliées à ATTON
devront être recensées entre le 16 janvier et le 15 février 2014.

1. A quoi ça sert ?

Il permet de déterminer la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'Etat au budget des communes : Plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Par ailleurs, ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements ou déterminer les moyens de transports à développer sont des projets s'appuyant sur la connaissance fine de la population.

2. Comment ça se passe ?

a. Qui ?

A partir du 16 janvier 2014, vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur, Mademoiselle Sophie BOUCTOT, secrétaire de mairie/assistante périscolaire du RPI ou Madame Pierrette MORIN, habitante d'ATTON avec une coordination administrative assurée par Madame Aline HANRIOT, secrétaire de mairie.

Les agents recenseurs seront identifiables grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent leur photographie et la signature du Maire.



b. Comment ?

SUR DOCUMENT PAPIER, l'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il n'y a de personnes vivant chez vous et quel que soit leur âge (L'agent recenseur peut vous aider à remplir les documents).

L'agent recenseur repassera chez vous une seconde fois afin de récupérer les documents remplis ou vous pouvez les envoyer/ les déposer directement en mairie.

PLUS SIMPLE ET PLUS RAPIDE :

PAR INTERNET, allez sur le site : www.le-recensement-et-moi.fr, utilisez l'identifiant et le mot de passe qui vous aura été donné et laissez-vous guider. (Chaque ménage aura un identifiant et un mot de passe qui lui sont propres). Répondre au questionnaire en ligne est plus simple et plus rapide car un système de filtres permet de passer automatiquement les questions ne vous concernant pas. (L'agent recenseur n'aura pas à repasser chez vous).

c. Confidentialité

Toutes vos réponses sont confidentielles, elles ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal, elles sont transmises à l'institut national de la statistique et des études économiques (INSEE), votre nom, prénom, adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données.

3. Un acte citoyen !

Participer au recensement est un acte civique, vos réponses sont importantes. Les résultats du recensement doivent être de qualité.

4. Résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'INSEE : www.insee.fr



RAPPEL de la Communauté de Communes pour la collecte des déchets durant les intempéries

En période de chutes de neige, une procédure est mise en place pour la collecte des déchets ménagers :

Durant les événements :

Les tournées de collecte commenceront plus tard afin de permettre aux services communaux et autres de déneiger les voiries et de permettre le ramassage des déchets ménagers selon le calendrier de collecte.

Par contre, lorsque les rues ne sont pas déneigées, la collecte est reportée au lendemain. Il est donc demandé aux administrés de bien vouloir laisser les déchets sur le trot-



Centre Hospitalier de Pont à Mousson

(lettre à Monsieur le Maire)

Une nouvelle organisation des urgences est instaurée depuis le 4 novembre 2013, en coopération avec le CHU de NANCY.

En effet, une équipe médicale commune sous l'autorité de monsieur le Docteur NACE, chef de service des urgences au CHU de NANCY ce nouveau fonctionnement repose plus concrètement sur la présence d'un médecin urgentiste sénior 24h/24, assurant les urgences et le SMUR, et d'un interne 24h/24. Ce dispositif permet de garantir le SMUR sur le territoire et en cas de sortie du SMUR, d'assurer la permanence des soins.

Les modalités de cette coopération portent sur :

- Une chefferie assurée intégralement par Monsieur le Docteur NACE, chef des urgentistes au CHU de NANCY.
- Une équipe identifiée de praticiens exerçant au sein d'une équipe commune, connaissant à la fois bien le Centre Hospitalier de Pont à Mousson et travaillant par ailleurs sur le site du CHU de Nancy afin de préserver un haut niveau de technicité,
- L'aptitude à intervenir en SMUR sur les urgences lourdes et à orienter les cas graves en direction des plateaux techniques adaptés,
- Des formations adaptées, des évaluations des pratiques professionnelles,
- La participation aux travaux de recherche...

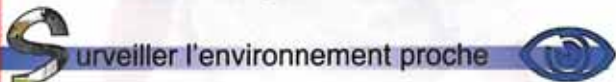
Le Centre Hospitalier de Pont à Mousson peut jouer pleinement son rôle de proximité notamment en direction des personnes âgées, en renforçant le lien avec tous les professionnels de santé, mais aussi avec la médecine de ville. C'est pourquoi, le Centre Hospitalier de Pont à Mousson compte sur votre collaboration.

SECURITE CAMBRIOLAGE



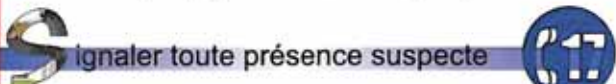
Sécuriser son habitation

- Protéger et renforcer les points d'accès (portes, fenêtres, entrées principale et secondaires, etc.);
- Ne pas laisser d'argent liquide ou de bijoux facilement accessibles et ne pas ranger les clés de véhicules dans des endroits aisément repérables. Ne pas laisser portes et fenêtres ouvertes même pour une absence de courte durée (chercher les enfants à l'école, boulangerie, etc.). Ne pas cacher ses clés sous un paillasson, dans un pot de fleurs ou tout autre endroit à l'extérieur;
- Ne pas laisser entrer chez soi des inconnus;
- Éviter les signes révélant son absence (courrier accumulé dans la boîte à lettres, prospectus qui s'amoncellent sous la porte, dates d'absence sur le répondeur téléphonique, etc.);
- Ne pas laisser d'outils ou de matériels à l'extérieur de son habitation pouvant faciliter les méfaits des cambrioleurs (échelle, tournevis, outillage divers, etc.);
- Entretien ou faire entretenir la végétation de son domicile de façon à ce que son habitation reste assez visible de la rue. Bien identifier le numéro de sa résidence afin de faciliter l'intervention des services de gendarmerie ou de police.



Surveiller l'environnement proche

- Demander à un voisin de confiance de porter une vigilance particulière à son domicile en cas d'absence;
- Signaler ses dates d'absence prolongée à sa brigade de gendarmerie ou son commissariat. Des passages pourront alors être effectués par les patrouilles.



Signaler toute présence suspecte

- Signaler, en composant le 17, les véhicules et/ou individus (y compris adolescents) qui semblent se livrer à un repérage des lieux (village, quartier, habitation);
- Donner, si possible, des éléments précis d'identification (type, marque et couleur des véhicules, plaques d'immatriculation, tenue vestimentaire, etc.).



Pour mieux protéger votre domicile contre les risques de cambriolage, pensez à la règle des « 3 S »

Sécuriser Surveiller Signaler

PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Cachez-les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos lectures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile. Demandez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relayer par une personne de confiance : une boîte à lettres dépendant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité, demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et de la gendarmerie nationales). Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel. Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes, formés en police technique et scientifique, qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.

Mairie d'Atton

Adresse postale :

1 rue des Dames - 54700 ATTON - FRANCE

Numéro de téléphone :

03.83.82.11.72 + 33.383.821.172

Numéro de Fax :

03.83.82.11.14 + 33.383.811.114

Adresse Email : mairie.atton@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi - de 14h00 à 19h00

mardi - de 8h00 à 12h00

mercredi - de 9h00 à 12h00

jeudi au vendredi - de 8h00 à 12h00

samedi - de 9h00 à 12h00



Ont participé à la réalisation de ce bulletin :

Directeur de la publication : Gérard LIGER

Pilotage de la publication : Patrick MAHAUT

Rédaction, photos, relecture :

J.C. LANNON, P. MORIN, N. MOTTON, P. GROSGEORGE

Secrétariat : S. BOUCTOT

Conception, mise en page, impression : A2DV Numérique 03 82 82 53 10

Diffusion : Mairie d'ATTON.

Webmaster du site d'Atton : F. IUNG, J. PETTA